

Commission : Affaires étrangères

Publié le: 17-03-2008

Nous, les bulgares, nous connaissons bien cette commission parce qu'elle est en charge de l'ouverture, du suivi et de la clôture des négociations concernant l'adhésion d'Etats européens à l'Union. Dans son domaine de compétence figurent les questions relatives aux droits de l'homme, à la protection des minorités et la promotion des valeurs démocratiques dans les pays tiers.

Surtout, cette commission est compétente pour les questions relatives à la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

Dans ce contexte, la commission est assistée par une sous-commission "sécurité et défense". La commission « Affaires étrangères » est également en charge des relations avec les autres institutions et organes de l'UE, l'ONU et d'autres organisations internationales et assemblées interparlementaires pour les matières relevant de sa compétence; elle est aussi compétente pour le renforcement des relations politiques avec les pays tiers, en particulier ceux situés à proximité géographique immédiate de l'Union, au travers des grands programmes de coopération et d'assistance ou d'accords internationaux tels que les accords d'association et de partenariat.